

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Pier Maltais

<https://www.cadre21.org/membres/84bf4d61c935e69d209be411>

Date d'obtention : 2024-02-16 15:18:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il y a un protocole établi afin que les divers intervenants travaillent en cohésion pour les adolescents. Ainsi, on peut tous travailler en collaboration pour accompagner l'élève à tous les niveaux. Le questionnaire nous permet aussi de poser les bonnes questions, de demeurer factuel et non d'interpréter les propos de l'élève.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais désormais comment je peux accompagner sans nuire au processus judiciaire futur s'il y a lieu. Les rôles sont bien définis et les étapes à suivre claires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois me référer au questionnaire existant si je suis témoin d'une situation de "sextage" et mes interventions vont se rapporter à la trousse.

Le visionnement des images est un acte criminel par contre, on se doit de confisquer le téléphone de la personne qui initie la publication des images.